



retrait de responsabilité

Par **bruna**, le **10/05/2020** à **08:34**

Bonjour,

Fonctionnaire de la FPH, je suis responsable environnement depuis janvier 2008. Je suis actuellement en formation responsable "Projet QHSE" validé par l'institution et mon directeur de pol. Suite à une réunion jeudi 8 mai, il m'informe qu'il n'a pas de poste (que j'occupe depuis 12 ans), me propose une nouvelle fiche de poste en retirant mes responsabilités et devenant responsable déchets, ce qui a pour effet de me faire perdre une astreinte rémunérée depuis dix ans ainsi que les responsabilités dans différents secteurs comme la gestion des risques du personnel, la gestion des risques biologiques, chimiques .

Pour information j'occupais également la fonction de secrétaire du CHSCT (20 ans) fonction que j'ai arrêtée depuis 1 an 1/2.

Le droit est il de son côté pour réaliser cela, ?

Merci de vos conseils dans la mesure du possible.

Par **P.M.**, le **10/05/2020** à **09:25**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher justement des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Je pense que comme dans le privé, une rétrogradation de fait vous faisant perdre une partie de vos responsabilités est illicite...